



CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHÉ LE 17/04/2019

BB

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le douze avril à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le huit avril, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves MAGNIN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice	14
Nombre de Conseillers présents :.....	9
Nombre de Conseillers présents à partir de 18h29 :	10
Nombre de Conseillers présents à partir de 18h33 :	11

Étaient présents : Mesdames Elisabeth BOURSE, Fleur KALTENBACH, Josselyne BARDET et Messieurs Yves MAGNIN, Patrice MAGNAN, Christophe HUGNET, Arnaud ALAMICHEL, Franck HARLOT et Bernard TOURASSE.

Arrivée de Madame Françoise BRÈS à 18h29

Arrivée de Madame Béatrice PLAZA à 18h33

Avaient donné procuration : Madame Françoise BOISSET et Monsieur Jean DOREY respectivement à Mesdames Elisabeth BOURSE et Monsieur Christophe HUGNET.

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud ALAMICHEL

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jacques Quinqueton, Receveur municipal, de sa présence ce soir et de toute l'aide qu'il apporte à la commune au cours de l'année et particulièrement pendant la période de préparation du budget.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Quinqueton est régulièrement sollicité au cours de l'année, sur différentes questions comptables et budgétaires et il le remercie de sa grande disponibilité.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur Arnaud ALAMICHEL pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2019

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont bien reçu le procès-verbal de la séance du 4 mars 2019 et s'ils ont des observations à formuler.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 4 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

2. DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER DES BIENS SITUÉS DANS LE PÉRIMÈTRE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéné a été reçue en mairie depuis la dernière séance du conseil municipal.

- ✓ **Étude de Maître Laurent DELANOE**, déclaration reçue en mairie le 3 avril 2019, il s'agit d'une vente d'un bien désigné comme immeuble bâti sur terrain propre, à usage d'habitation. La superficie totale du bien est de 1 hectare, situé 550 Route de Molans à Le Poët-Laval. Ce bien est cadastré sous la référence cadastrale suivante :
- Section ZI parcelle n°56 Route de Molans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres renonce à exercer le droit de préemption urbain dont bénéficie la commune sur cette parcelle.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2018 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le conseil municipal désigne Monsieur Christophe HUGNET, Conseiller municipal, pour présider la séance du conseil municipal pour l'approbation du compte administratif. Monsieur le Maire assiste à la discussion.

Monsieur HUGNET, propose aux membres du conseil municipal de procéder à la lecture des chapitres du compte administratif et de procéder ensuite à un vote global qui vaudra approbation par chapitre.

Cette proposition étant acceptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal, Monsieur HUGNET donne lecture du compte administratif.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011-Charges à caractère général	283 835,50 €	013-Atténuations de charges	10 556,33 €
012-Charges du personnel et frais assimilés	433 987,67 €	70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	104 680,43 €
014-Atténuation de produits	6 652,00 €	73-Impôts et taxes	449 224,00 €
65-Autres charges de gestion courante	69 075,32 €	74-Dotations, subventions et participations	204 617,16 €
		75-Autres produits de gestion courante	10 042,34 €
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	793 550,49 €	TOTAL RECETTES GESTION COURANTE	779 120,26 €
66-Charges financières	6 646,34 €	76-Produits financiers	2,67 €
67-Charges exceptionnelles	34,50 €	77-Produits exceptionnels	967,30 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	800 231,33 €	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	780 090,23 €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	800 231,33 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	780 090,23 €

Résultat de l'exercice 2018	- 20 141,10 €
------------------------------------	----------------------

R 002 - Report excédentaire année 2017	218 686,82 €
--	--------------

Solde d'exécution de la section de fonctionnement à la fin de l'exercice 2018	198 545,72 €
--	---------------------

Arrivée de Madame Françoise BRÈS à 18h29 pendant la lecture du compte administratif.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
20-Immobilisations incorporelles	25 769,76 €	13-Subventions d'investissement reçues	100 881,98 €
21-Immobilisations corporelles	44 429,34 €	16-Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €
23-Immobilisations en cours	8 963,74 €	23-Immobilisations en cours	0,00 €
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT	79 162,84 €	TOTAL RECETTES EQUIPEMENT	250 881,98 €
10-Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	10-Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	200 402,23 €
16-Emprunts et dettes assimilées	251 310,05 €	1068-Dotations, fonds divers et réserves Excédent de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement pour couvrir le besoin de financement	0,00 €
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	251 310,05 €	TOTAL RECETTES FINANCIERES	200 402,23 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	330 472,89 €	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	451 284,21 €
040-Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	040-Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	330 472,89 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	451 284,21 €

Résultat de l'exercice 2018

120 811,32 €

D001 - Déficit de l'année 2017 reporté

- 206 828,30 €

**Solde d'exécution section investissement à
la fin de l'exercice 2018**

- 86 016,98 €

RESTES A REALISER

Restes à réaliser de l'exercice 2018 (Dépenses)	33 545,00 €	Restes à réaliser de l'exercice 2018 (Recettes)	10 675,00 €
Solde des restes à réaliser	22 870,00 €		

Besoin de financement

22 870,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, soit à "ONZE" voix "POUR" (Monsieur le Maire ne participant pas au vote) :

- Approuve, par chapitre, le compte administratif pour l'exercice 2018 du budget principal.

Arrivée de Madame Béatrice PLAZA à 18h33.

Monsieur Christophe HUGNET, Conseiller municipal, procède à la lecture du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe (ZA de Gougne) par chapitre.

ZONE D'ACTIVITE DE GOUGNE/BUDGET ANNEXE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011-Charges à caractère général	900,00 €	75-Autres produits de gestion courante	7 655,40 €
65-Autres charges de gestion courante	1,17 €		
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	901,17 €	TOTAL RECETTES GESTION COURANTE	7 655,40 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	901,17 €	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 655,40 €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	042-Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	901,17 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	7 655,40 €

Résultat de l'exercice 2018	6 754,23 €
------------------------------------	-------------------

R002 - Report excédentaire année 2017	19 556,47 €
---------------------------------------	-------------

Solde d'exécution de la section de fonctionnement à la fin de l'exercice 2018	26 310,70 €
--	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
21 – Immobilisations corporelles	0,00 €	13 – Subventions d'investissement	839,50 €
23-Immobilisations incorporelles	1 130,35 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT	1 130,35 €	TOTAL RECETTES EQUIPEMENT	839,50 €
		1068 – Dotations, fonds divers et réserves Excédent de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement pour couvrir le besoin de financement	4 866,00 €
16-Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	165-Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	0,00 €	TOTAL RECETTES FINANCIERES	4 866,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 130,35 €	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 705,50 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	1 130,35 €	Recettes d'investissement de l'exercice	5 705,50 €

Résultat de l'exercice 2018	4 575,15 €
------------------------------------	-------------------

D001- Report déficitaire de l'année 2017	- 3 546,00 €
--	--------------

Solde d'exécution section investissement à la fin de l'exercice 2018	1 029,15 €
---	-------------------

RESTES A REALISER

Restes à réaliser de l'exercice 2018 (Dépenses)	7 180,00 €	Restes à réaliser de l'exercice 2018 (Recettes)	0,00 €
Solde des restes à réaliser	7 180,00 €		

Besoin de financement	7 180,00 €
------------------------------	-------------------

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, soit à "DOUZE" voix "POUR" (Monsieur le Maire ne participant pas au vote) :

- Approuve, par chapitre, le compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe (ZA de Gougne)

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance du conseil municipal.

4. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE

Le conseil municipal après avoir adopté les comptes administratifs de l'exercice 2018 ce jour, doit se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement des différents budgets.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les résultats du compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice 2018	- 20 141,10 €
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif	218 686,82 €
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	198 545,72 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 86 016,98 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	- 22 870,00 €

Excédent de financement	0,00 €
F. Besoin de financement F : D+E	108 886,98 €
RESULTAT A AFFECTER	198 545,72 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'affectation suivante :

G. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de :	108 886,98 €
H. Le surplus est reporté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté"	89 658,74 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres approuve l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal comme susvisée, à savoir :

- L'affectation en couverture du besoin de financement de la section d'investissement de la somme de 108 886,98 euros (cent huit mille huit cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt dix-huit centimes) au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés"
- Le report du surplus en recette de fonctionnement pour un montant de 89 658,74 euros (quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante-huit euros et soixante-quatorze centimes) au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté".

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les résultats du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe :

ZONE D'ACTIVITE DE GOUGNE/BUDGET ANNEXE

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice 2018	6 754,23 €
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif	19 556,47 €
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	26 310,70 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	1 029,15 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	- 7 180,00 €
Excédent de financement	0,00 €
Besoin de financement F : D+E	6 150,85 €
RESULTAT A AFFECTER	26 310,70 €

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement de la façon suivante :

G. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés la somme de	6 150,85 €
H. Le surplus est reporté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté"	20 159,85 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres approuve l'affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe comme susvisée, à savoir :

- L'affectation en couverture du besoin de financement de la section d'investissement de la somme de 6 150,85 euros (six mille cent cinquante euros et quatre-vingt-cinq centimes) au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés"
- Le report du surplus en recette de fonctionnement pour un montant de 20 159,85 euros (vingt mille cent cinquante-neuf euros et quatre-vingt-cinq centimes) au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté".

5. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DE L'ANNÉE 2018 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après avoir pris connaissance du compte administratif du budget principal et du budget annexe de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur Municipal n'appelle ni réserve ni contestation de la part de l'ordonnateur, ce dernier présentant des résultats identiques à ceux du compte administratif,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Constate que les résultats de l'exercice 2018 pour le budget principal et pour le budget annexe - ZA de Gougne – sont identiques à ceux du compte administratif
- Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal du budget principal et du budget annexe pour l'exercice 2018

6. VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES DIRECTES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les taxes communales directes concernent la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie.

Monsieur le Maire propose de procéder à une augmentation des taxes communales.

La modification des taux suivante est proposée au vote du conseil municipal :

-Taxe d'habitation :	10,98 % (au lieu de 10,40%) soit un produit de 173 594,00 €
-Taxe foncière bâtie :	18,31 % (au lieu de 17,34%) soit un produit de 192 255,00 €
-Taxe foncière non bâtie :	103,47 % (au lieu de 97,98%) soit un produit de 11 278,00 €

Le produit prévisionnel total des ressources fiscales de la commune pour l'exercice 2019 sera donc de 377 127,00 euros.

Cette augmentation offrira une recette supplémentaire à la commune de 19 953,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Approuve la modification des taux des trois taxes communales pour l'année 2019 comme énoncés ci-dessus.

7. VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE POUR L'EXERCICE 2019

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget principal pour l'année 2019 par chapitre.

Monsieur le Maire, propose aux membres du conseil municipal de procéder à la lecture des chapitres du budget principal et annexe pour l'exercice 2019 et de procéder ensuite à un vote global qui vaudra approbation par chapitre.

Cette proposition étant acceptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire donne lecture du budget principal et annexe pour l'année 2019.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	
CHAPITRE 20 – Immobilisations incorporelles	42 080,00 €
CHAPITRE 21 – Immobilisations corporelles	84 031,00 €
CHAPITRE 23 – Immobilisations en cours	372 902,00 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	499 013,00 €
CHAPITRE 10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
CHAPITRE 16 – Emprunts en cours	52 445,00 €
CHAPITRE 020 – Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	52 445,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	551 458,00 €
<i>040-Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>0,00 €</i>
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00 €
001 – Report solde négatif 2018	86 017,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	637 475,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	255 830,00 €
CHAPITRE 012- Charges du personnel et frais assimilés	444 760,00 €
CHAPITRE 014 – Atténuations de produits	7 000,00 €
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	79 350,00 €

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	
CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement reçues	205 642,00 €
CHAPITRE 16 - Emprunts pour équilibre du budget	178 418,00 €
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	384 060,00 €
CHAPITRE 10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	17 000,00 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	108 886,00 €
CHAPITRE 024-Produits de cession	37 500,00 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	163 386,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	547 446,00 €
<i>021-Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>90 029,00 €</i>
<i>040-Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>0,00 €</i>
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	90 029,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	637 475,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	
CHAPITRE 013 – Atténuations de charges	4 726,00 €
CHAPITRE 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	104 700,00 €
CHAPITRE 73 - Impôts et taxes	480 541,00 €
CHAPITRE 74 - Dotations, subventions et participations	201 141,00 €

TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	786 940,00 €
CHAPITRE 66 – Charges financières	4 900,00 €
CHAPITRE 67 – Charges exceptionnelles	0,00 €
022 – Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	801 840,00 €
023 – Excédent de fonctionnement versé à l'investissement	90 029,00 €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	90 029,00 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	891 869,00 €
---	---------------------

CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	8 600,00 €
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	799 708,00 €
CHAPITRE 76 - Produits financiers	3,00 €
CHAPITRE 77 – Produits exceptionnels	2 500,00 €

TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	802 211,00 €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €

TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
---	---------------

R 002 Résultat reporté ou anticipé	89 658,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	891 869,00 €

Autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement	90 029,00 €
--	-------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Approuve le budget principal de l'année 2019 tel qu'il vient de lui être présenté.

Monsieur le Maire, présente ensuite au conseil municipal le budget annexe pour l'année 2019 par chapitre :

ZONE D'ACTIVITE DE GOUGNE/BUDGET ANNEXE

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	
CHAPITRE 20 – Immobilisations incorporelles	0.00 €
CHAPITRE 21 – Immobilisations corporelles	0,00 €
CHAPITRE 23 – Immobilisations en cours	77 180,00 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	77 180,00 €
CHAPITRE 10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
CHAPITRE 16 – Emprunts en cours	1 068,00 €
CHAPITRE 020 – Dépenses imprévues (investissement)	5 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	6 068,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	83 248,00 €
040-Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00 €
D 001 – Report solde négatif 2018	0,00 €

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	
CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement reçues	18 000,00 €
CHAPITRE 16 - Emprunts pour équilibre du budget (hors 165)	28 843,00 €
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	46 843,00 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	6 150,00 €
165 – Dépôts et cautionnement reçus	1 068,00 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	7 218,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	54 061,00 €
021-Virement de la section de fonctionnement	28 158,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	28 158,00 €
R 001 – Report solde positif 2018	1 029,00 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	83 248,00 €
--	--------------------

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	83 248,00 €
--	--------------------

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	1 900,00 €
CHAPITRE 012- Charges du personnel et frais assimilés	0,00 €
CHAPITRE 014 – Atténuations de produits	0,00 €
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	10,00 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	1 910,00 €
CHAPITRE 66 – Charges financières	0,00 €
CHAPITRE 67 – Charges exceptionnelles	0,00 €
022 – Dépenses imprévues (fonctionnement)	140,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 050,00 €
023 – Excédent de fonctionnement versé à l'investissement	28 158,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	28 158,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRE 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €
CHAPITRE 73 - Impôts et taxes	0,00 €
CHAPITRE 74 - Dotations, subventions et participations	0,00 €
CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	10 049,00 €
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	10 049,00 €
CHAPITRE 76 - Produits financiers	0,00 €
CHAPITRE 77 – Produits exceptionnels	0,00 €

TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 049,00 €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
R 002 Résultat reporté ou anticipé	20 159,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	30 208,00 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 208,00 €
---	--------------------

Autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement	28 158,00 €
--	--------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Approuve le budget annexe de l'année 2019 tel qu'il vient de lui être présenté.

8. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2019

Monsieur le Maire présente le tableau des subventions proposées. Après avoir étudié chaque dossier de demande déposé par les différentes associations, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'attribution ci-dessous détaillée.

ASSOCIATIONS DU POËT-LAVAL			
NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT ACCORDE EN 2018	MONTANT PROPOSE	OBSERVATIONS
ASSOCIATION GYMNASTIQUE ET DANSES FOLKLORIQUES DU POËT-LAVAL	300.00 €	300,00 €	
MUSEE DU PROTESTANTISME DAUPHINOIS	300.00 €	300,00 €	
UNION SPORTIVE DIEULEFIT-POËT-LAVAL - FOOT CLUB 540	500.00 €	500,00 €	
LOISIRS ET CULTURE	2 500.00 €	2 500,00 €	

DYNAMISME ET JOIE	300,00 €	300,00 €	
LES AMIS DE BIVOLARI	200.00 €	200,00 €	
ZAFOU'RIRE	300.00 €	300,00 €	
NUEE DE JAZZ	2 500,00 €	2 500,00 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE DE POET-LAVAL (OCCE)	2 250,00 €	2 340,00 €	78 élèves x 30 €
ACCA	300,00 €	300,00 €	
SAMILDANACH	400.00 €	400,00 €	
Association UDANA	0,00 €	200,00 €	
Les Peuples liés	0,00 €	500,00 €	
Association des Amis du Vieux Poët-Laval	300,00 €	300,00 €	
		10 940,00 €	

ASSOCIATIONS EXTERIEURS AU POET-LAVAL			
NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT ACCORDE EN 2018	MONTANT PROPOSE	OBSERVATIONS
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE DE DIEULEFIT	1 104.00 €	989,00 €	43 élèves x 23 €
CRIIRAD	170.00 €	170,00 €	Adhésion sous forme de subvention
MEMOIRE DE LA DROME	50,00 €	50,00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE DIEULEFIT BOURDEAUX RUGBY	300.00 €	300,00 €	
		1 509,00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Approuve le tableau des subventions aux associations pour l'exercice 2019, tel qu'il vient de lui être présenté.

9. **DÉLIBÉRATION MODIFIANT LE TEMPS DE TRAVAIL DE L'EMPLOI NON PERMANENT D'ATSEM POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 9 juillet 2018, le conseil municipal a créé un emploi d'ATSEM en application de l'article 3 1° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Cet emploi a été créé à temps non complet à raison de 17,95 heures hebdomadaires annualisées (soit 19 heures et 20 minutes pendant les périodes scolaires) pour assurer les fonctions d'ATSEM dans la classe de GS – CP – CE1 du 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019.

Lors du dernier conseil d'école, le corps enseignant a demandé une augmentation du temps de travail de cet emploi, afin que l'ATSEM puisse accompagner les enfants jusqu'à la sortie de la classe à 16 heures 30.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le temps de travail de cet emploi de 1,5 heure hebdomadaire pendant les périodes scolaires à 20 heures et 50 minutes (au lieu de 19 heures et 20 minutes), soit 19,70 heures hebdomadaires annualisées (au lieu de 17,95 heures). Cette augmentation du temps de travail interviendra à compter du 1^{er} mai 2019 et jusqu'au terme du contrat prévu le 5 juillet 2019.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à « DOUZE » voix "POUR" et « UNE » abstention (Monsieur Bernard TOURASSE) :

- Décide d'augmenter le temps de travail de l'emploi d'ATSEM créé par délibération le 9 juillet 2018 en application de l'article 3 1^o de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
- Précise que cette augmentation est fixée à 1,5 heure hebdomadaire pendant les périodes scolaires, elle prendra effet à compter du 1^{er} mai 2019 jusqu'au terme du contrat fixé au 5 juillet 2019. Le temps de travail de cet emploi étant annualisé, le temps de travail de l'emploi passe de 17,95 heures hebdomadaires annualisées à 19,70 heures hebdomadaires annualisées.
- Précise que les autres caractéristiques de l'emploi restent inchangées : fin de l'emploi le 5 juillet 2019, rémunération sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire relevant du grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe – Echelle C2 – Catégorie C soit un indice brut de 351 – indice majoré 328.
- Autorise Monsieur le Maire à établir un nouveau contrat (ou un avenant au contrat initial) qui acte l'augmentation du temps de travail de l'emploi susvisé.
- Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

10. DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR L'ASSOCIATION ZAFOU'RIRE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE DU DROIT DES FEMMES

Monsieur le Maire rappelle que la commune a organisé, en partenariat avec l'Association Zafou'rire, des manifestations pour la journée du Droit des Femmes qui a eu lieu le vendredi 8 mars dernier.

A cette occasion, l'Association Zafou'rire a engagé différents frais :

- Paiement des billets pour le spectacle du soir pour les étudiants en urbanisme : 11 x 15 euros soit 165 euros.
- Remboursement des flyers (2 500) soit 50,16 euros.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rembourser les frais engagés par l'Association Zafou'rire pour la journée du 8 mars 2019.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à « DOUZE » voix "POUR" et « UNE » "ABSTENTION" (Madame Béatrice PLAZA) :

- Autorise le remboursement de la somme totale de 215,16 euros (deux cent quinze euros et seize centimes) au profit de l'Association Zafou'rire dans le cadre des frais qu'elle a engagés pour l'organisation de la journée du Droit des Femmes.

11. DÉLIBÉRATION SOLLICITANT L'AIDE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DIEULEFIT BOURDEAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA ZONE COURSANGE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre de la révision du PLU, plusieurs échanges ont eu lieu avec les services de la DDT et de la Chambre d'Agriculture.

Concernant le projet de zonage de la future zone Uia et de modification de l'actuelle zone Ui, l'Etat suggère fortement de solliciter l'appui de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux, sur la base de sa compétence économique, pour justifier les choix et les obligations de la commune de Le Poët-Laval.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en date du 27 mars 2019, il a adressé un courrier dans ce sens à la CCDB. Ce courrier sollicite l'engagement et la collaboration de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux pour la création de cette nouvelle zone d'activités face à la nécessité locale.

Ce courrier propose d'établir un diagnostic à jour des besoins des entreprises du territoire, la prise en charge d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) et la sollicitation du CAUE. Il est également rappeler la saturation actuelle du secteur (ex faïencerie) en termes de circulation et de stationnement.

Monsieur le Maire souhaite que le conseil municipal se prononce aujourd'hui pour appuyer cette démarche auprès de la CCDB.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Sollicite l'engagement et la collaboration de la CCDB pour la création d'une nouvelle zone d'activité pour faire face aux besoins économiques du territoire.

- COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Sans objet.

- QUESTIONS DIVERSES

- **Rendez-vous avec Monsieur ARAMEL (Architecte des Bâtiments de France)** : Dans le cadre des projets envisagés au Vieux Village et de la mise en accessibilité du cimetière et du château, Monsieur Yves MAGNIN rappelle le rendez-vous de vendredi prochain, 19 avril, avec Monsieur ARAMEL, Architecte des Bâtiments de France.
Monsieur le Maire demande aux élus disponibles d'assister à cette rencontre qui se déroulera toute au long de la journée : le matin en rendez-vous sur place au Vieux Village et l'après-midi en réunion de travail en mairie. Il est organisé également un repas de travail à midi. Monsieur le Maire invite les élus à s'inscrire sur le tableau transmis par le secrétariat, afin d'organiser au mieux cette journée.
- **Zone d'activité de Coursange – Mise en sécurité** : Monsieur le Maire informe que la commune a sollicité l'aide de Maître BLANC, avocat, pour trouver des solutions aux problématiques rencontrées dans ce dossier. Un premier rendez-vous de travail aura lieu mardi 16 avril à 17 heures en mairie.
- **Tarifs communaux** : Monsieur Bernard TOURASSE demande si une étude des tarifs communaux va être programmée à moyen terme. Monsieur Yves MAGNIN confirme que ce sujet sera prochaine abordé en commission finances.
Il est également rappelle que lors de la dernière commission finances, il a été prévu de faire une analyse financière de tous les services de la collectivité.
- **Association Le Sou des Ecoles** : Madame Béatrice PLAZA souligne qu'elle a eu connaissance, en qualité de parent d'élèves de l'école, qu'une tombola était organisée par le Sou des Ecoles. Elle est un peu inquiète car, d'après les informations données au cours du conseil par Monsieur le Maire, il semblerait que le bureau de cette association ne soit pas valablement constitué.
Monsieur le Maire précise que, d'après les informations en sa connaissance, les démarches administratives ont été effectuées récemment et le bureau est actuellement constitué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.